

**OBJET - ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE
à Madame Isabelle PEREZ, 1^{ère} adjointe au maire**

Le Maire de la commune de VIANNE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n° 2026_006 du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 2 le nombre des adjoints,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints du 20 mars 2026,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation à Madame Isabelle PEREZ, Première adjointe au maire,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 21 mars 2026, délégation de fonction est donnée à Madame Isabelle PEREZ, en sa qualité de Première adjointe au maire, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Finances locales : titres de recettes, mandats de paiements, bordereaux
- Affaires scolaires : suivi des effectifs et des dossiers liés au groupe scolaire

Article 2 :

Il est également donné délégation de signature à Madame Isabelle PEREZ, Première adjointe au maire, à l'effet de signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives relevant de ses délégations citées à l'article 1.

La signature par Madame Isabelle PEREZ, Première adjointe au maire, devra être précédée de la mention suivante : « *par délégation du Maire* ».

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et ampliation sera transmise au représentant de l'Etat et au comptable de la collectivité.

Acte certifié exécutoire le : 25/03/2026

Transmission à la préfecture le : 25/03/2026

Fait à Vianne, le 25 mars 2026

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, ou par voie du Télérecours, à compter de sa publication.

Le Maire,
Laurence BENLLOCH



Notification faite le : 25/03/2026

Signature :

AR Prefecture

047-214703183-20260325-2026_013-AI
Reçu le 25/03/2026